

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

AVIS PUBLIC Rôle triennal 2º année

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,

Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, que :

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2023-2024-2025 de la Municipalité de Cacouna a été déposé à mon bureau le 7 septembre 2023;

Que pour l'exercice financier 2024 du rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025 de la Municipalité de Cacouna, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 258-19 à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 258-19 sont disponibles sur le site web de la Municipalité de Cacouna (www.cacouna.ca) ainsi qu'à l'Édifice municipal situé au 415, rue Saint-Georges, Cacouna (Québec) GOL 1GO;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Municipalité de Cacouna à l'adresse mentionnée au paragraphe précédent, à l'attention de Me Félix Bérubé, directeur général;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Cacouna, ce treizième (13e) jour de septembre 2023.

Me Félix Bérubé, notaire

Directeur général & greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Rôle triennal 2e année

Je, soussigné, Me Félix Bérubé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cacouna, MRC de Rivière-du-Loup, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat et décrit ci-haut, conformément à la loi, en l'affichant près de la porte avant du Bureau municipal entre 12h30 et 16h30 le 13e jour de septembre 2023 ainsi que sur le site web de la Municipalité de Cacouna (www.cacouna.ca).

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Cacouna, ce 13e jour de septembre 2023.

Me Félix Bérubé, notaire

Directeur général & greffier-trésorier